



16ème législature

| | | |
|--|--|---|
| Question N° : 18564 | De M. Thierry Frappé (Non inscrit - Pas-de-Calais) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités | | Ministère attributaire > Travail, santé et solidarités |
| Rubrique >handicapés | Tête d'analyse >Remboursement des fauteuils roulants | Analyse > Remboursement des fauteuils roulants. |
| Question publiée au JO le : 11/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Thierry Frappé interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur le remboursement intégral des fauteuils roulants. Promis par le Président de la République, ce remboursement n'est toujours pas effectif. Interpellé par certains administrés, il souhaite savoir les critères qu'elle envisage concernant le remboursement des fauteuils notamment sur l'éventualité que ce remboursement intégral ne concerne qu'un nombre restreint de fauteuil.